

Le mot du maire

Les services de proximité avec un maillage acceptable en terme de distance et de temps d'accès constituent le fer de lance de l'attractivité dans les villages ruraux. Le dynamisme de la construction et de la démographie sont des indicateurs de vitalité puissants. Depuis plus de vingt ans l'attractivité de la commune est au cœur de l'action municipale à travers de nombreux projets dans l'aménagement ou dans les services qui ont été mis en œuvre. Il n'en reste pas moins que le nombre très élevé de logements vacants est un indicateur qui montre un habitat en souffrance. C'est un fait depuis quelques années. Pour répondre aux exigences de la population d'aujourd'hui des actions d'amélioration de l'habitat dans les logements s'impose. Cette souffrance affaiblie considérablement le dynamisme démographique de la commune. Le dynamisme de l'habitat passe par sa modernisation, ce qui va dans le sens de l'intérêt des propriétaires et de la commune. Chaque fois qu'il y a une nouvelle transaction qui permet l'installation d'une nouvelle famille ce sont de nouveaux investissements, du dynamisme commercial et économique. Le marché fait le prix et le prix fait la transaction y compris et surtout dans un marché de l'immobilier, pour l'instant, orienté à la baisse. Comment réduire la vacance de logements et comment inverser la tendance à la baisse des prix?

Pierre GENTES

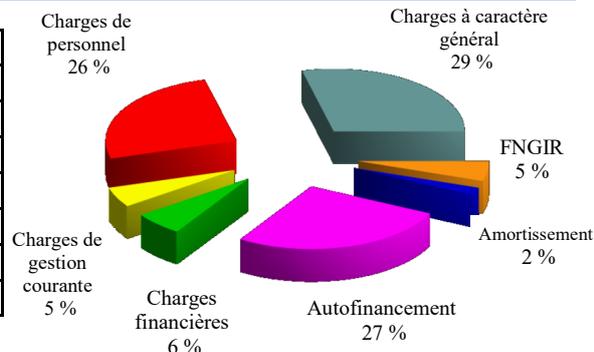
Sommaire :

- Le mot du maire
- Budget 2019
- Une fracture sociale inédite
- Des comportements à corriger
- Subventions 2019
- Agenda des dates à retenir

BUDGET PRIMITIF 2019

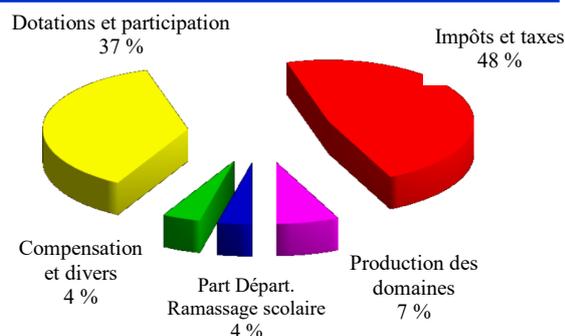
Dépenses de Fonctionnement (Euros)

Charges à caractère général	266 945
Charges de personnel	237 280
Charge de gestion courante	48 007
Charges financières	56 400
Autofinancement	250 000
Amortissement	18 000
FNGIR	47 142
Total dépenses	923 774



Recettes de Fonctionnement (Euros)

Production domaine et	64 574
Impôts + taxes + compensation	440 000
Dotations et participations	345 000
Divers gestion courante	39 200
Part département ramassage	35 000
Total recettes	923 774



Taux des Taxes locales

Taux	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taxe d'habitation	15,23	15,23	15,23	15,23	15,69	16,16	16,64	16,64
Taxe foncière propriété bâtie	10,41	10,41	10,41	10,41	10,72	11,04	11,37	11,37
Taxe foncière propriété non bâtie	46,76	46,76	46,76	46,76	48,16	49,60	51,09	51,09
TP avant 2010 et CFE après 2010	17,58	17,58	17,58	17,58	17,58	(4)	(4)	(4)

Données financières

En milliers d'Euros	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019 (1)
Encours de dette en capital	1104	1283	1509	2185	2340	2250	2150	2100
Dotations de l'état (DGF et autres)	300	310	310	300	290	290	340 (5)	345 (5)
Recette de la fiscalité (levier)	385	390	400	420	420	430 (4)	440 (4)	440 (4)
Dépenses de personnel communal	171	178	195	202 (2)	223 (2)	234 (2)	237	237
Marge d'autofinancement	196	219	133 (3)	163	158	156	250	250 (attendu)
Prélèvement FNGIR	48	48	48	48	48	48	48	48

(1) données prévisionnelles

(2) en partie avec la mise en place de la réforme des rythmes scolaire à la rentrée de septembre 2014

(3) intégration du déficit des comptes de clôture du lotissement Préchaud1

(4) "fiscalité entreprise" (CFE + CVAE + IFR + TASCOS) prélevée par la Comcom mais compensée + taxe additionnelle

(5) avec de la DSR cible depuis 2018

(6) Le taux réel est de moins de 10%. Le taux qui est affiché en 2019 (16,64%) intègre l'ancienne part départementale suite à la réforme de 2010. Le fisc reprend à la commune la différence soit 47142 €.

Une fracturation sociétale inédite en France.

L'explosion "sociétale" qui s'est produite le 17 novembre 2018 n'a pas été véritablement une surprise. Partout en Europe et aux Etats unis les partis extrémistes se nourrissent des convulsions de la société et parfois les provoquent. Le populisme occupe le terrain politique et fait de plus en plus d'adeptes. Les diverses manifestations du samedi (acte 1 et suivants) en France invitent à la remise en cause de la démocratie que nous connaissons. Pour autant, la Vème république est-elle en danger ? L'avenir va nous le dire mais les pratiques de la politique ne seront pas comme avant dans les mois et les années qui viennent. Les pratiques de "l'ancien monde" ne sont plus acceptées. Des désordres sociétaux se sont largement exprimés dans les villes avec des actions de destruction urbaine marquées par une rare violence à l'encontre des forces de l'ordre et parfois de particuliers. Ils doivent laisser la place au dialogue et au débat. C'est dans ce contexte que l'association des maires ruraux de France (AMRF) ont lancé l'opération mairie ouverte le 8 décembre 2018 avec les cahiers de doléances et de propositions suivit par le grand débat public lancé par le Président de la République.

Merci à celles et ceux qui se sont librement exprimés par écrit ou verbalement dans les cahiers de doléances et au cours du grand débat.

Le président de la République vient de faire des propositions tirées d'une synthèse de ce qui a été dit et écrit dans ce large débat public depuis 6 mois.

Le gouvernement vient d'installer une mission chargée de rédiger un "agenda rural" c'est à dire une politique d'aménagement des territoires ruraux jusqu'à la fin de mandat présidentiel. Cette mission a été installée fin mars 2019. L'AMRF le demande depuis des années et d'ailleurs le parlement Européen a adopté une résolution le 3 octobre 2019 en faveur d'une politique spécifique à destination des territoires ruraux. Cette mission composée de 5 élus a été installée fin mars 2019 et réunit : Vanik Berbérian (président AMRF) - Cécile Gallien (vice présidente AMF, maire de Vorey sur Arzon) - Daniel Labaronne (député Indre et Loire) - Patrice Joly (président association nouvelles ruralités) Pierre Jarlier (maire de St Flour).

Ce rapport est attendu pour fin juin 2019.

Il est des comportements qu'il faut corriger.

Il n'est pas rare que des déchets verts ou autres soient illicitement déposés en pleine nature.

Les déchets verts ou autres (sauf ménager) qui ne se déposent pas dans les éco points (il y en a deux à Laussonne et un dans le village du Fraisse) doivent être déposés à la déchetterie qui se situe au Monastier sur Gazeille route de Laussonne pour la plus proche. Afin de faire respecter les dispositions du règlement sanitaire départemental (RSD), notamment l'interdiction du brûlage des déchets verts ménagers et assimilés, le maire est dans l'obligation, du fait de son pouvoir de police, de signaler les infractions à ce règlement. L'interdiction du brûlage à l'air libre constitue une infraction pénale constitutive d'une contravention de 3ème classe. D'après l'article 131-13 du code pénal, la sanction applicable est une amende qui peut aller jusqu'à 450 euros. Se dispositif est complété par des arrêtés préfectoraux qui doivent être

eux aussi respectés. idem pour ce qui concerne les problèmes environnementaux au regard des dépôts de pneumatiques abandonnés et d'ordre publics au regard des animaux en divagation, même en l'absence de dommage. Nous y reviendrons dans un prochain bulletin municipal.

Panneau d'affichage communal

Le panneau d'affichage à la disposition des associations de la commune pour permettre une meilleure diffusion de l'information et d'annonces des animations auprès de la population locale et de passage.

Ce panneau a été installé route du Puy à l'entrée du bourg. Le choix de cet emplacement a été motivé par le caractère « lieu de passage » avec effet de ralentissement (l'un des lieux les plus passants de la commune), pour des raisons techniques (alimentation électrique et téléphonique). L'installation sur la place de l'église a été refusée par l'architecte des bâtiments de France en raison de la proximité de l'église inscrite à l'inventaire des monuments historiques.

Subventions attribuées par la commune

- Ecole Notre-Dame : 15640 €
- Comité des fêtes : 0 € (animation de la vogue, fête de Noël des enfants, etc.)
- Comité foire : 500 €
- ASA : 500 €
- Visiteuses hôpitaux : 200 €
- ADOL : 30 €
- Bibliothèque : 510 €
- Association de portage de repas à domicile : 1200 €
- Association des donneurs de sang : 100 €

Les subventions sont attribuées sous la condition que les associations correspondantes fournissent à la mairie un compte d'exploitation annuel 2018 détaillé et sincère.

Quelques dates à retenir :

- **21 juin 2019 à 20h30** : Fête fin d'année école Notre Dame.
- **5 juillet 2019** : Fête de fin d'année Ecole publique
- **19 au 21 juillet 2019** : Festival de l'arbre creux
- **3 août au 5 août 2019** : Vogue annuelle de Laussonne
- **17 et 18 août 2019** : course de côte de Laussonne
- **31 août et 1 septembre 2019** : Rallye Velay Auvergne
- **20 octobre 2019** : Foire d'automne de Laussonne